



Lyon, le 28 juin 2018

### **CAPA d'accès à la hors classe des certifiés**

« Toute vérité est-elle définitive ? »

Le travail des commissaires paritaires dans les CAPA pourraient être une illustration pour ce sujet du bac de philosophie proposé la semaine dernière car le projet n'est jamais définitif et nous allons de fait faire plusieurs propositions et modification d'avis. Nous voici donc réunis pour la CAPA concernant l'accès à la hors classe des certifiés. Mais peut-être devrions nous dire la dernière, puisque le gouvernement a réaffirmé sa volonté d'en finir avec le paritarisme ? Ce n'est pas à vous que nous allons démontrer les bienfaits du paritarisme et combien les échanges entre les élus et services rectoraux sont utiles et bénéfiques pour les personnels, mais aussi pour le bon fonctionnement du service public que nous représentons ici. Sans paritarisme, ce serait le règne de l'arbitraire au détriment des droits des personnels et de la Qualité de Vie au Travail, en détruisant les solidarités indispensables au fonctionnement de services publics, eux-mêmes au service de l'intérêt général et pas des intérêts particuliers.

L'objectif affiché du PPCR est que la hors-classe devienne une perspective de fin de carrière pour tous, puisque l'ancienneté - à terme - prime sur les avis mis par Madame la Rectrice. Nous nous satisfaisons aussi de l'existence d'un barème national qui permet d'uniformiser les pratiques entre les académies, au profit des personnels.

Ainsi, ce nouveau barème hors-classe permet de promouvoir majoritairement les collègues au 11<sup>e</sup> échelon et, s'ils ne sont pas marqués d'une opposition, de promouvoir automatiquement ceux qui ont atteint 3 ans d'ancienneté dans ce 11<sup>e</sup> échelon. Cette année, 72.8 % des promus sont au 11<sup>e</sup> échelon, 27.2% au 10<sup>e</sup>. Nous tendons donc vers un assèchement de promouvables dans le 11<sup>e</sup> échelon, ce qui laisse entrevoir une carrière en classe normale qui pourrait se terminer au 10<sup>e</sup> échelon pour la très grande majorité des collègues dans quelques années.

Le SNES-FSU a défendu les acquis du PPCR et il continuera de les défendre face à un gouvernement qui multiplie les annonces inquiétantes sur une possible suppression de celui-ci. Cependant nous avons plusieurs critiques.

Tout d'abord, nous dénonçons les quotas imposés aux évaluateurs primaires qui, couplés au gel des avis créent des situations totalement injustes et absurdes pour de nombreux collègues. Si, au SNES-FSU de part notre travail important de préparation, nous savons que l'avis n'entravera pas leur passage à la hors-classe, cela peut les ralentir, non pas en raison de leur valeur professionnelle, mais de quotas liés à leur établissement et à leur discipline. Quel message est envoyé aux personnels, dont certains pensent que le gel des avis va les priver définitivement de la hors-classe, encouragés en cela par la propagande erronée de certains de

nos partenaires syndicaux ? Nous demandons d'ailleurs que les avis Rectrice « A Consolider » soient transformés en avis « Satisfaisant » qui eux, ne sont pas contingentés. Cela concerne 100 collègues dont 44 ont au moins un avis « Satisfaisant » de la part des évaluateurs primaires.

De plus, les non-promus de cette année se trouveront en concurrence, à partir de l'an prochain, avec des 9+2 qui auront bénéficié d'un rendez-vous de carrière, donc d'une appréciation plus récente de leurs pratiques professionnelles. Pour le SNES-FSU, il faut sortir par le haut de ce dispositif devenu absurde et décider une bonne fois pour toutes que la hors-classe soit attribuée à l'ancienneté d'échelon.

Par ailleurs, l'administration peut priver de promotion des collègues en maintenant les oppositions de la part de Madame la Rectrice. Même si cela ne concerne pour l'instant que 21 certifiés sur l'ensemble des promouvables et que ce chiffre est en baisse par rapport à l'année dernière, nous l'avons toujours dit, c'est une hypocrisie de mettre des oppositions sans rien proposer d'autre aux collègues qu'une fin de non-recevoir à la hors-classe. Quelle faute terrible ont pu commettre ces collègues pour que l'administration décide de les punir de la sorte depuis plusieurs années ?

Au-delà de ces critiques, nous espérons que nos propositions de modification d'avis pour les collègues les plus âgés seront retenues afin qu'ils puissent accéder à la hors classe avant leur départ à la retraite. Si le rythme est extrêmement soutenu ces derniers temps aussi bien pour les commissaires paritaires que les services, c'est le prix à payer pour l'existence d'un paritarisme efficace, nécessaire et indispensable, paritarisme dans lequel nous sommes engagés au quotidien, pour la défense des personnels, de l'Éducation Nationale et des services publics.